

A l'attention des membres de la
commission d'enquête

Parc éolien des Corcées

Paris, le 28 juillet 2026

**Objet : Contribution de France renouvelables
Consultation publique sur la demande d'autorisation environnementale**

Madame, Messieurs les membres de la Commission d'enquête,

France renouvelables est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 300 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude... Les entreprises adhérentes de France renouvelables ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien, du photovoltaïque et du stockage. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom des filières. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous sommes convaincus que le développement des énergies renouvelables électriques, particulièrement de l'éolien et le photovoltaïque de grande puissance, est incontournable pour permettre à la France d'atteindre ses objectifs en termes d'indépendance énergétique, de décarbonation et de réindustrialisation. En effet, un déploiement ambitieux des énergies renouvelables permettra de réduire notre dépendance aux énergies fossiles importées majoritairement de l'étranger, de décarboner au maximum notre mix électrique à l'horizon 2035 puis 2050 tout en répondant à la demande croissante liée à l'électrification des usages, ainsi que de développer des filières industrielles à l'échelle nationale. A l'heure actuelle, l'éolien représente déjà 25 600 emplois directs et indirects en France, et le photovoltaïque 15 000 emplois en France.

En ce sens, nous souhaitons apporter notre soutien, dans le cadre de la consultation publique en cours, au projet de parc éolien des Corcées, sur le territoire de la commune de La Motte.

En effet, ce projet nous semble cohérent au regard des objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables :

En premier lieu, ce projet permettra de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs relatifs à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié par décret le 12 février 2026. Celui-ci a notamment retenu les objectifs suivants :

- Accélération de la sortie des énergies fossiles, notamment par l'électrification des usages, conduisant à un niveau de production d'électricité décarbonée révisé à la hausse pour s'établir à au moins 650 TWh en 2035, soit une augmentation de 42 % par rapport à la production d'électricité décarbonée en 2023 ;
- Plus de 31 000 MW de puissance éolienne terrestre installée au 31 décembre 2030 et entre 35 et 40 000 MW au 31 décembre 2035 ;
- Une production d'énergie éolienne de 68 TWh au 31 décembre 2030 et entre 80 et 91 TWh au 31 décembre 2035.

En second lieu, si la région Bretagne contribue déjà significativement à la puissance installée avec 1 511 MW raccordés au 31 décembre 2025, le SRADDET, adopté en décembre 2020 et modifié en février 2024, fixe comme objectif d'« accélérer la transition énergétique en Bretagne », la région souhaitant « tendre vers l'autonomie énergétique », avec un objectif de multiplier par sept la production d'énergie renouvelable en Bretagne à horizon 2040 (par rapport à 2012).

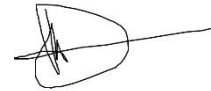
Dans le cadre de la révision en cours du SRADDET, votée en session du Conseil régional le 2 avril 2026 et qui doit servir de base régionale de territorialisation de la PPE 3, un objectif de production d'énergie éolienne terrestre a été fixé en vue de la multiplier par :

- 1,6 sur la période 2023-2030, passant de 2 487 GWh à 4 000 GWh ;
- 2,3 sur la période 2023-2040, soit un objectif de production de 5 800 GWh en 2040 ;
- 2,9 sur la période 2023-2050, soit un objectif de production de 7 200 GWh en 2050.

La production d'énergie éolienne terrestre devra donc progresser fortement afin de prendre toute sa place dans l'atteinte de ces résultats.

Le parc éolien des Corcées contribue à l'atteinte de ces objectifs puisque les quatre éoliennes projetées, d'une puissance unitaire comprise entre 3,6 et 4,2 MW, soit une puissance électrique totale maximale de 16,8 MW pour l'ensemble du parc éolien, permettront une production annuelle estimée à 32,27 GWh.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les membres de la Commission d'enquête, mes sincères salutations.



Jérémy DRUMMOND-SOL
Délégué Régional Bretagne

Sources d'informations :

- Site internet de France renouvelables : <https://france-renouvelables.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2025, Capgemini Invent pour France renouvelables : [Observatoire du système électrique renouvelable 2025 - France renouvelables](#)
- Bilan prévisionnel 2023-2035 RTE : [Bilan prévisionnel - Édition 2025](#)
- Document régional : [La météo des énergies renouvelables électriques dans nos régions - France renouvelables](#)



